 

**INFORMATIONS PARENTS**

**ANNEE SCOLAIRE 2017**

# RECOMMANDATIONS

**1. Le carnet de correspondance :**

 Le vérifier au moins chaque weekend : mots d’informations, notes, observations des professeurs (**tableau page 13**), punitions, retards ou absences **à signer.**

**2. Matériel scolaire :** vérifier régulièrement :

* L’état et l’existence des cahiers, livres et fournitures scolaires.
* L’état des chaussures (prévoir pour les internes une paire de rechange).
* Les chaussures d’EPS.
* Pour les 6ème : vérifier le contenu du cartable, surtout au début.

**3. Justifications des absences :**

 Appeler le collège pour prévenir en cas d’absence : **45 41 31**  Remplir et signer le talon dans le carnet pour le retour en classe.

**4. Santé :**

* Ne pas attendre le lundi pour amener l’enfant au dispensaire s’il ne va pas bien.
* La présence d’un adulte membre de la famille est obligatoire pour amener l’enfant au dispensaire.

**5. Suivi scolaire :**

 Informations dans le carnet pour les remises de bulletins scolaires : T1 : au collège ; T2 : dans les tribus. Possibilité de voir les notes et le travail donnés sur internet avec Pronote : ordinateur et aide au collège.

# REGLES DE FONCTIONNEMENT VIE SCOLAIRE

**1. Régularisation des absences et suivi vie scolaire:**

* Toutes les informations figurant sur le carnet sont à signer par les parents.
* Les parents devront venir au collège pour signer le carnet si l’élève n’a pas régularisé son absence dans la semaine qui suit l’absence.
* **Signaler au collège toute modification de numéro de téléphone**

**2. Transport au dispensaire :**

 Si l’enfant ne se sent pas bien, à sa demande ou si nous le jugeons : appel des parents qui doivent alors se déplacer pour assurer si besoin le transport au dispensaire.

**3. Problèmes de travail ou de comportement :**

 Rencontre avec le professeur principal, à sa demande ou à la vôtre, pour un suivi efficace.

**4. Punitions :**

 TIG, heures de retenues inscrites dans le carnet à signer obligatoirement.

**5. Exclusions de cours et sanctions:**

 Exclusions de cours, Avertissements et Blâmes : appel téléphonique + envoi aux parents.

 Mesures de responsabilisation, Exclusions temporaires du collège : convocation des parents au collège.